FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	774
Moto-Club	LE TOUQUET AUTO MOTO
N° d'affiliation	0914
Date	16 et 17/10/2021
Lieu	BERCK
Organisateur technique	BRODBECK Jean Marc
E-mail	brodbeckjm@wanadoo.fr
Téléphone	0613218513

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES SABLES

REGLEMENT PARTICULIER 2021-2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	SCHOTS Frédéric	Licence : 147404
Délégué FFM – Président de jury	MEILLER Jean Paul	Licence : 039585
Membre de jury	MADDELIN Chirstophe	Licence : 134845
Membre de jury	POTEAUX Erick	Licence :
Commissaire technique responsable	DESBUISSONS Xavier	Licence : 179519
Responsable du chronométrage	FFM	Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

	Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrées
☐ Motos	Motos CFS 1	18 ans	-	251 à 650cc 4T
	Motos CFS 2	18 ans	-	175 à 500cc 2T
	Motos CFS 3	18 ans	-	100 à 150cc 2T & 100 à 250cc 4T
	Motos CFS F Féminines	18 ans	-	100 à 500cc 2T & 100 à 650cc 4T
	Motos CFS V Vétérans	38 ans	-	100 à 500cc 2T & 100 à 650cc 4T
☐ Quads	Quads Scratch	15 ans	-	15 ans : 550cc 2T et 4T maxi / 18 ans : libres
	Quads Féminines	15 ans	-	15 ans : 550cc 2T et 4T maxi / 18 ans : libres
	Quads Vétérans	38 ans	-	Cylindrée libre
	Quads Juniors	15 ans	17 ans	550cc 2T et 4T maxi
☐ Juniors	Juniors 2T	13 ans	17 ans	100 à 125cc 2T
	Juniors 4T	15 ans	17 ans	100 à 250cc 4T
☐ Espoirs	Espoirs	11 ans	16 ans	85cc 2T

Autres catégories (le cas échéant) :

Article 4 — Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ NON ☒ OUI (*70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 — Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 — Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable ... **Dr LACRAMPE**

Nombre de secouristes **15**

Hôpital le plus proche ..... **DOUAI**

Nombre d'ambulance(s) **3**

Temps de trajet (en min) **10**

Article 7 — Le site de pratique

Accès :

Nom du site .....

Adresse ..... **BERCK SUR MER 62**

Capacité Moto : 213 (voir Art. 3-e des RTS)

Capacité Quad : 120 (voir Art. 3-e des RTS)

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **3 [illegible] M**

Largeur minimum de la piste **12m**

Largeur de la grille ..... **100 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **80 m**

Nombre d'OCP* **50**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 08/09/2021	Date : 08/09/2021.	Date : 16/09/2021
TOUQUET AUTO MOTO T.A.M. 28, rue de la Paix 62520 LE TOUQUET Tél. 03 21 06 30 78 - Fax 03 21 05 36 02 e-mail : bradbeckjm@wanadoo.fr	F.F.M. Ligue Hauts de France TERRASSES DU MAIL RESIDENCE CLAUDEL A 02880 CUFFIES Tél. : 03.23.10.21.47 e-mail : ligue.hautsdefrance@orange.fr	Numéro : 21/0629 FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Avenue Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

REGLEMENT PARTICULIER PREVISIONNEL COURSE SUR SABLE
BEACH CROSS 2021
Touquet Auto Moto

ORGANISATEUR

Le TAM. Touquet Auto Moto – 28 Rue de la Paix – 62520 LE TOUQUET, organise une épreuve de **Course sur Sable**, inscrite au **Championnat de France** et de renommée européenne **« Beach Cross de Berck sur Mer – Pas de Calais »**, qui pour sa seizième édition se déroulera les Samedi 16 et Dimanche 17 Octobre 2021 sur la plage de Berck sur Mer - 62600, FRANCE.

DEFINITION

La Course sur Sable « Beach Cross de Berck-sur-Mer- Pas de Calais » se disputera conformément aux prescriptions du Code sportif de la FFM, des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et du règlement du Championnat de France des Courses sur Sable 2021-2022 (tous ces règlements sont disponibles sur le site internet de la FFM : www.ffmoto.org – Compétition – Réglementation, ou sur l'annuaire 2021 FFM) en vigueur à la date de l'épreuve.
Le présent règlement complète les conditions de la manifestation. Les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription.

CARACTERISTIQUE DU CIRCUIT

La piste sera longue de 3 000 m environ, sa largeur sera de 12mètres minimum sauf à l'emplacement de la chicane de pointage. Les courses se dérouleront dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

ARTICLE 1 CALENDRIER

Idem au règlement du Championnat de France des courses sur sable FFM 2021-2022

ARTICLE 2 ENGAGEMENT & LICENCE

Idem au règlement du Championnat de France des courses sur sable FFM 2021-2022

Le droit d'engagement est fixé à 155 € par pilote pour les Motos et Quads, 115 € pour les Juniors et 80 € pour les Espoirs.
La date de clôture des engagements sera fixée au Mercredi 6 Octobre 2021, au-delà de cette date, les engagements seront majorés de 20 €, toute catégorie confondue. L'organisation s'autorise au maximum 650 pilotes. Cette jauge dépendra des évènements aléatoires liées aux conditions d'accueil de parking fournies par la Ville de Berck.
Toute personne qui désire participer au Beach Cross 2021, doit obligatoirement s'inscrire en ligne sur le site : www.engage-sports.com.
Tous les renseignements demandés sur le site sont obligatoires, et le règlement des droits d'engagement valide votre inscription.
La présentation de la licence Compétition est obligatoire le jour de l'épreuve, un coureur sans sa licence n'est donc pas admis.
Les pilotes désirant utiliser une licence à la journée doivent impérativement souscrire leur licence en ligne sur : www.ffmoto.org/journee-licence

Conditions de remboursement **: Idem au règlement du Championnat de France des courses sur sable FFM 2021 - 2022**

ARTICLE 3 CATEGORIES ET PILOTES

Idem au règlement du Championnat de France des courses sur sable FFM.

ARTICLE 4 CONTROLE ADMINISTRATIF & TECHNIQUE

Idem au règlement du Championnat de France des courses sur sable FFM

Les vérifications administratives et techniques auront lieu à Berck-sur-Mer – Avenue du 18 Mai 1945 (devant le Bois Magnier), le Vendredi 15 Octobre 2021 de 14h00 à 19h30 et le Samedi 16 Octobre 2021 de 7h30 à 12h00, et **seront obligatoires pour entrer dans le Parc Pilotes.**
Les concurrents devront impérativement présenter les documents suivants :

1. Permis de conduire ou certificat d'aptitude au sport motocycliste.
2. Licence FFM 2021, ou certificat médical écrit en français de non contre indication datant de moins de trois mois pour la licence à la journée.
3. Les pilotes mineurs devront venir aux vérifications techniques en présence de personnes agissant en qualité de père, de mère ou de tuteur avec une autorisation parentale et présenter à l'organisateur une pièce d'identité afin de vérifier le lien de parenté avec le pilote mineur.
4. Carte d'identité ou passeport.
5. Un extincteur à jour de validité et plombé

Attention

Les déclarations de perte ou de vol et les attestations de licence en cours ne seront pas acceptées.
L'organisateur remettra à chaque concurrent, un moyen d'identification dont le port sera obligatoire durant l'épreuve (bracelets, plaques, dossards.
Les sponsors de l'épreuve présents sur les plaques et dossards sont obligatoires.
Les vérifications techniques auront lieu à l'issue des vérifications administratives, les machines devront porter les numéros de course sur les plaques : 3 pour les motos (avant, côté droit et gauche), 2 pour les quads (avant ET arrière).
Les machines seront marquées. L'utilisation de pneus à godets sera interdite.

ARTICLE 5 ESSAIS CHRONOMETRES

L'essai chronométré est obligatoire.
MOTO :
Pour les essais libres et chronométrés, les MX1, MX2 et Vétérans seront mélangés et séparés en trois séances réparties selon le schéma suivant :

Dossard 1	Dossard 2	Dossard 3	Dossard 4	Dossard 5	Dossard 6	Dossard 7	Dossard 8	Dossard 9	Dossard 10
Dossard 11	Dossard 12	Dossard 13	Dossard 14	Dossard 15	Dossard 16	Dossard 17	Dossard 18	Dossard 19	Dossard 20
Dossard 21	Dossard 22	Dossard 23	Dossard 24	Dossard 25	Dossard 26	Dossard 27	Dossard 28	Dossard 29	Dossard 30
Dossard 31	Dossard 32	Dossard 33	Dossard 34	Dossard 35	Dossard 36	Dossard 37	Dossard 38	Dossard 39	Dossard 40
Dossard 41	Dossard 42	Dossard 43	Dossard 44	Dossard 45	Dossard 46	Dossard 47	Dossard 48	Dossard 49	Dossard 50
Dossard 51	Dossard 52	Dossard 53	Dossard 54	Dossard 55	Dossard 56	Dossard 57	Dossard 58	Dossard 59	Dossard 60
Dossard 61	Dossard 62	Dossard 63	Dossard 64	Dossard 65	Dossard 62	Dossard 67	Dossard 68	Dossard 69	Dossard 70
Dossard 71	Dossard 72	Dossard 73	Dossard 74	Dossard 75	Dossard 76	Dossard 77	Dossard 78	Dossard 79	Dossard 80
Dossard 81	Dossard 82	Dossard 83	Dossard 84	Dossard 85	Dossard 86	Dossard 87	Dossard 88	Dossard 89	Dossard 90

A.T.M. TOUQUET
28, rue de la Paix
62520 LE TOUQUET
Tél. 03 21 06 30 78 - Fax 03 21 05 36 02

Après 10 minutes d'essais libres, le directeur de course annoncera les 15 minutes chronométrées qui détermineront l'ordre d'accès aux groupes A, B ou C.

QUAD :
Après 10 minutes d'essais libres, le directeur de course annoncera les 15 minutes chronométrées qui détermineront la place sur la grille de départ.

ESPOIRS ET JUNIORS auront 10 minutes d'essais libres et 10 minutes chronométrées qui détermineront la place sur la grille de départ.

ARTICLE 6 ORGANISATION DE L'EPREUVE : HORAIRES PREVISIONNELS

ACCES AUX GROUPES A, B & C :
Le classement chronométré obtenu sera divisé en trois groupes :

- Le premier temps ⇒ Groupe A
- Le deuxième temps ⇒ Groupe B
- Le troisième temps ⇒ Groupe C
- Le quatrième temps ⇒ Groupe A Etc .....

1er temps	2ème temps	3ème temps	4ème temps	5ème temps	6ème temps	7ème temps	8ème temps	9ème temps	10ème temps
11ème temps	12ème temps	13ème temps	14ème temps	15ème temps	16ème temps	17ème temps	18ème temps	19ème temps	20ème temps
21ème temps	22ème temps	23ème temps	24ème temps	25ème temps	26ème temps	27ème temps	28ème temps	29ème temps	30ème temps
31ème temps	32ème temps	33ème temps	34ème temps	35ème temps	36ème temps	37ème temps	38ème temps	39ème temps	40ème temps
41ème temps	42ème temps	43ème temps	44ème temps	45ème temps	46ème temps	47ème temps	48ème temps	49ème temps	50ème temps
51ème temps	52ème temps	53ème temps	54ème temps	55ème temps	56ème temps	57ème temps	58ème temps	59ème temps	60ème temps
61ème temps	62ème temps	63ème temps	64ème temps	65ème temps	66ème temps	67ème temps	68ème temps	69ème temps	70ème temps
71ème temps	72ème temps	73ème temps	74ème temps	75ème temps	76ème temps	77ème temps	78ème temps	79ème temps	80ème temps
81ème temps	82ème temps	83ème temps	84ème temps	85ème temps	86ème temps	87ème temps	88ème temps	89ème temps	90ème temps

DEROULEMENT DES MANCHES :

Groupe A	2 Manches de 20 minutes + 1 Tour
Groupe B	2 Manches de 20 minutes + 1 Tour
Groupe C	2 Manches de 20 minutes + 1 Tour
QUADS	3 Manches de 20 minutes + 1 Tour
JUNIORS	3 Manches de 15 minutes + 1 Tour
ESPOIRS	3 Manches de 12 minutes + 1 Tour

ACCES AUX FINALES :
Chaque pilote du groupe A, B et C se verra attribué sa place au cumul des deux manches pour l'accession aux finales

FINALE OR : Les 45 premiers du classement du Groupe A
Les 45 premiers du classement du Groupe B
Les 45 premiers du classement du Groupe C

FINALE ARGENT : Les 46ème aux 96ème de chaque Groupe

FINALE BRONZE : Les suivants de chaque Groupe

ARTICLE 7 PROCEDURE DEPART - ARRIVEE

Le départ sera donné à l'aide d'une grille, tout départ volé sera sanctionné par une exclusion immédiate du pilote concerné ou d'une disqualification en cas de réclamation des commissaires de piste. De nombreux postes de contrôle seront installés sur le parcours. Les concurrents surpris à couper le parcours, à éviter une difficulté du terrain, seront déclassés à l'arrivée, après dépouillement des rapports des contrôleurs.

Les départs moto se feront derrière la grille. Le départ des quads se fera au drapeau devant la grille

La zone de panneautage est considérée comme une zone appartenant au circuit et ne sera accessible que par un seul panneauteur majeur par pilote, muni de son pass et durant la manche de son pilote.
Tout ravitaillement ET interventions mécaniques sur le circuit sont strictement interdits, durant les manches chronométrées.
Les changements de pilotes sont strictement interdits.

ARTICLE 8 CHRONOMETRAGE

Les chronométreurs compteront le nombre de tours pour chaque concurrent, et le classement final sera établi suivant le nombre de tours complets effectués et l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée dans le dernier tour. Sur décision du Directeur de course, la durée de l'épreuve pourra être réduite. En cas de force majeure, la course pourra être arrêtée à tout moment. Dans ce cas, le Directeur de la course restera décisionnaire quant à la reprise ou non.

ARTICLE 9 ASSURANCE

Le TAM a contracté une assurance responsabilité civile organisateur, conforme aux dispositions de l'Article R.331-30 du Code du Sport, auprès de la compagnie GRAS SAVOIE. En cas d'accident, les concurrents possédant une licence à la journée, devront en faire la déclaration à GRAS SAVOIE, Pôle Sports Mécaniques, 26 Rue Emile Decorps, 69628 VILLEURBANNE Cedex, dans un délai de 18 heures après l'épreuve.

ARTICLE 10 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Responsable médical de la manifestation : Docteur LACRAMPE – CHU de Douai
Nombre de secouristes : 15 ***Nombre d'ambulances :*** 3

TOUQUET AUTO MOTO
TAM
28, rue de la Paix
62520 LE TOUQUET
Tél. 03 21 06 30 78 - Fax 03 21 05 36 0
e-mail : brodbackjm@wanadoo.fr

REGLEMENT PARTICULIER PREVISIONNEL COURSE SUR SABLE
BEACH CROSS 2021
Touquet Auto Moto

ARTICLE 11 RECLAMATION
Idem au règlement du Championnat de France des courses sur sable FFM

ARTICLE 12 ANNULATION – REPORT DE L'EPREUVE
Dans l'hypothèse où le départ de l'épreuve ne pourrait avoir lieu pour quelques motifs que ce soit, et de manière non exhaustive, le TAM ne serait redevable envers les concurrents que de 60 % de l'engagement. Le TAM s'engage à rembourser au plus tard le 30 Novembre 2021. Dans tous les cas, les concurrents ne pourront prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 13 LES OFFICIELS

En cours de nomination

ARTICLE 14 CLASSEMENT
Classement ***MOTOS***
Pour le classement MOTO :

- MX 1 Cumul Manche 1 et Manche 2
  En cas d'égalité, le classement de la 2ème Manche sera prépondérant
- MX 2 Cumul Manche 1 et Manche 2
  En cas d'égalité, le classement de la 2ème Manche sera prépondérant

Le vainqueur du Beach Cross 2021 sera le pilote qui remportera la Finale OR.

Classement ***QUADS, VETERANS, JUNIORS & ESPOIRS***
Cumul des trois manches
En cas d'égalité, le classement de la 3ème manche sera prépondérant.

ARTICLE 15 PRIX
La distribution des coupes aura lieu sur la digue au Car Podium le Dimanche 17 Octobre 2021, à 17 H 15.

LISTE DES PRIX

	MX1 Cumul Manche 1 & Manche 2	MX2 Cumul Manche 1 & Manche 2	Finale OR	QUAD	JUNIORS	ESPOIRS	VETERANS
1er Scratch :	1 500 €	1 500 €	5 000 €	3 000 €	500 €	300 €	300 €
2ème Scratch :	1 000 €	1 000 €	2 500 €	2 000 €	300 €	200 €	200 €
3ème Scratch :	500 €	500 €	1 500 €	1 000 €	200 €	100 €	100 €
4ème Scratch :			1 000 €				
5ème Scratch :			500 €				

1ère Féminine Moto :	500 €	
1ère Féminine Quad :	500 €	
1ère Féminine Junior		250 €
1ère Féminine Espoir	150 €	

Le règlement des prix sera envoyé par chèque ou par virement, à partir du lundi 18 Octobre 2021, après l'examen de tous les recours éventuels par le jury.

ARTICLE 16 PARC PILOTE
La place de stationnement des concurrents, dans le parc Pilotes, sera attribuée UNIQUEMENT par l'organisation. Il ne sera autorisé qu'UN seul ET unique véhicule par participant, muni de son autocollant collé sur le pare-brise fourni par l'organisation.

ARTICLE 17 SECURITE GENERALE
Attention : Tout concurrent qui sera surpris avant l'épreuve à circuler sur le parcours ou sur les dunes environnantes sera interdit de départ et ne pourra prétendre à aucun remboursement. Tout pilote ayant un comportement dangereux sur la piste ou en dehors sera exclu du classement. Les pilotes sont responsables de leurs accompagnateurs et de leur staff technique.
Il est formellement interdit de prendre un passager sur sa machine en quittant le circuit.

Mis à part les concurrents disputant leur manche et leurs panneauteurs, le circuit est absolument interdit d'accès.
Interdiction d'utiliser les barbecues dans les parcs Pilotes.

ARTICLE 18 REGLES ENVIRONEMENTALES
Idem au règlement du Championnat de France des courses sur sable FFM

Ravitaillement et interventions mécaniques strictement interdits sur le sable de la plage durant la compétition.
Tears – off ou verres jetables **STRICTEMENT INTERDITS**
Tapis respectant l'environnement est obligatoire dans le parc Pilotes

Visa du Moto Club	Visa de La Ligue	Visa de la F F M
Date :	Date : 13/08/2021.	Date : 16/09/2021
TOUQUET AUTO MOTO T.A.M. 62520 LE TOUQUET Tél : 03 21 05 36 02	F.F.M. Ligue Hauts de France TERRASSES DU MAIL RESIDENCE CLAUDEL A 02880 CUFFIES Tél : 03.23.76.21.47 liguemotocycliste.hautsdefrance@orange.fr	21/0629 FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

N° d'épreuve FFM ——— .....
Moto-Club ——— .....
Date ——— .....
Lieu ——— .....

ANNEXE
Liste des officiels

REGLEMENT PARTICULIER 2021

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Directeur de course	**Frederic SCHOTS**	
Directeur de course Adjoint	**Pierre LETEVE**	
Directeur de course Adjoint	**Carl LECOCQ**	
Directeur de course Adjoint	**Pascal VAN MULLEN**	
Président du Jury	**Jean-Paul MEILLER**	
Membre du Jury	**Christophe MADDELEIN**	
Membre du Jury - club	**Erick POTEAUX**	
Commissaire technique	**Serge TISON**	
Commissaire technique	**Xavier DESBUISSONS**	

Les Horaires Prévisionnels

Beach Cross 2021

→ **Vendredi 15 Octobre 2021**

14 H 00 – 19 H 30 Vérifications administratives et techniques

→ **Samedi 16 Octobre 2021**

07 H 30 – 11 H Vérifications administratives et techniques

ORGANIGRAMME DES ESSAIS & COURSES (Pointage préalable administratif et technique **impératifs**)

→ **Samedi 16 Octobre 2021**

10 H 00 – 10 H 20 Essais libres (10 mn) + Chrono (10 mn) Espoirs
10 H 30 – 10 H 50 Essais libres (10 mn) + Chrono (10 mn) Juniors
11 H 00 – 11 H 25 Essais libres (10 mn) + Chrono (15 mn) Quads
11 H 35 – 11 H 50 1ère Manche Espoirs (12 mn + 1 Tour)

13 H 00 – 13 H 20 1ère Manche Juniors (15 mn + 1 Tour)
13 H 30 – 13 H 55 Séance **1** (10 mn) + Chrono (15 mn)
14 H 05 – 14 H 30 Séance **2** (10 mn) + Chrono (15 mn)
14 H 40 – 15 H 05 Séance **3** (10 mn) + Chrono (15 mn)
15 H 15 – 15 H 35 2ère Manche Juniors (15 mn + 1 Tour)
15 H 45 – 16 H 15 1ère Manche Quads (20 mn + 1 Tour)
16 H 25 – 16 H 55 1ère Manche Groupe **A** (20mn + 1Tour)
17 H 05 – 17 H 35 1ère Manche Groupe **B** (20mn + 1 Tour)
17 H 45 – 18 H 15 1ère Manche Groupe **C** (20 mn + 1 Tour)

→ **Dimanche 17 Octobre 2021 (Pas d'essais) Durée des Courses**

9 H 00 – 9 H 15 2ème Manche Espoirs (12 mn + 1 Tour)
9 H 25 – 9 H 55 2ème Manche Groupe **A** (20 mn + 1 Tour)
10 H 05 – 10 H 35 2ème Manche Groupe **B** (20 mn + 1 Tour)
10 H 45 – 11 H 15 2ème Manche Groupe **C** (20 mn + 1 Tour)
11 H 25 – 11 H 55 2ème Manche Quads (20 mn + 1 Tour)
12 H 05 – 12 H 35 Finale Bronze (20 mn + 1 Tour)

14 H 00 – 14 H 20 3ème Manche Espoirs (15 mn + 1 Tour)
14 H 30 – 15 H 00 3ème Manche Juniors (20 mn + 1 Tour)
15 H 10 – 15 H 40 Finale Argent (20 mn + 1 Tour)

15 H 50 – 16 H 20 Finale Quads (20 mn + 1 Tour)
16 H 30 – 17 H 00 Finale OR (25 mn + 1 Tour)

17 H 15 : REMISE DES PRIX SUR LA DIGUE

BEACH CROSS DE BERCK SUR MER
16 & 17 Octobre 2021

PLAN DU CIRCUIT

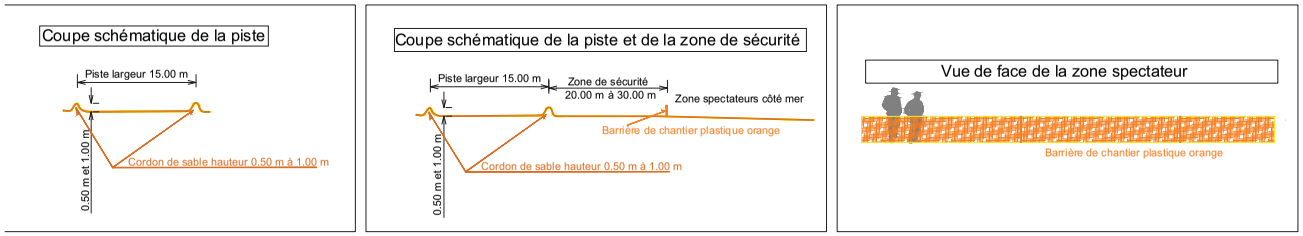

- Commissaires + extincteurs
- obstacles
- PC secours pilotes
- Merlon de sable
- Zone de sécurité
- Zone panneauteurs
- Cabine de pré grille
- Cabine de chronométrage
- Cabine d'informations pilotes
- PC course
- Zone de circulation des véhicules de l'organisation

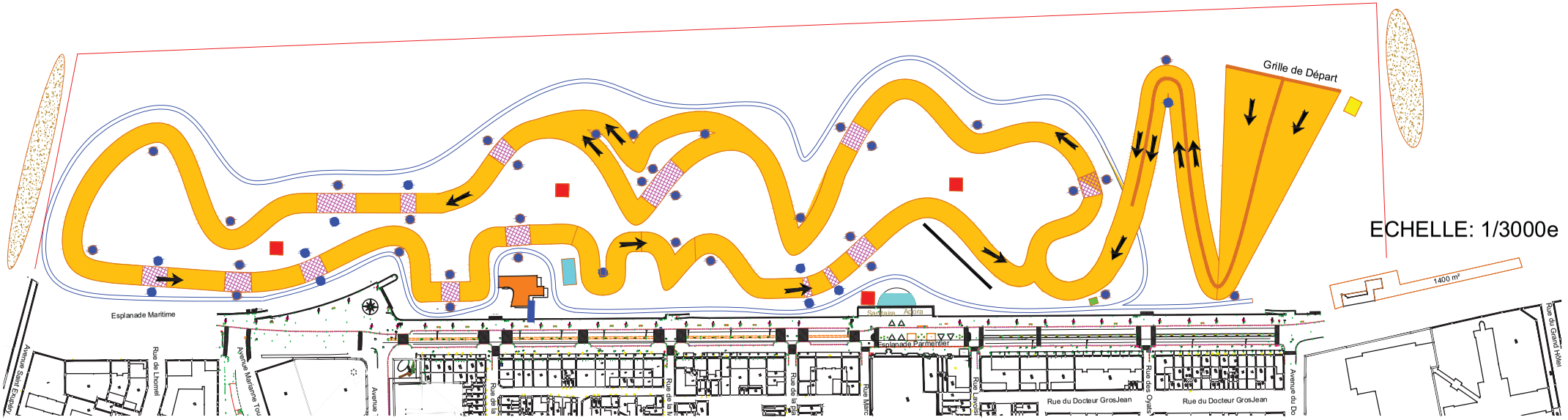

Attestation d'assurance
Organisation de manifestations
(Articles A 331-17 et A 331-18 du Code du Sport)

GRAS SAVOYE WTW
Pôle Sports Mécaniques
Tél. 04 72 34 90 28

Allianz IARD, dont le siège social est situé 1, cours Michelet 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

TOUQUET AUTO MOTO
Chez Mr Jean-Marc Brodbeck - 28 Rue de la Paix
62520 LE TOUQUET PARIS PLAGE

ci-après dénommé « l'adhérent », est titulaire d'un contrat N° **56 033 473 / 221.244**
ayant pour objet de le garantir contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile d'organisateur de :

BEACH CROSS DE BERCK SUR MER

Épreuve FFM n° : **A CONFIRME**
se déroulant à : **BERCK SUR MER**
du : **16/10/2021** au **17/10/2021**

Ce contrat a pour objet de garantir, conformément aux prescriptions des articles L.321-1, L. 331-10, D. 321-1 à D. 321-5, R.331-30, A. 331-32, A331-17 et A. 331-20 du Code du sport, les risques prévus à l'article R331-30 du Code du sport.

Le contrat couvre lors de la manifestation et ses essais :

1°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux concurrents du fait des dommages corporels, matériels, immatériels consécutifs ou non causés aux spectateurs, aux tiers, aux participants à la manifestation, ainsi que celle de toute personne qui prête son concours à l'organisation avec l'accord de l'organisateur - tous les assurés étant considérés comme tiers entre eux y compris les participants, conformément à l'article L331-10 du Code du sport ;

2°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de l'Etat ou des collectivités territoriales pour tous les dommages causés aux tiers ou à l'organisateur par les fonctionnaires agents ou militaires mis à la disposition de ce dernier ou leur matériel ; Allianz IARD s'engage à renoncer, en cas de sinistre, à tout recours contre l'État et les autorités départementales ou municipales ainsi que contre toute personne ou service relevant desdites autorités à un titre quelconque.

3°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux concurrents envers les agents de l'Etat ou de toute autre collectivité publique participant au service d'ordre, à l'organisation ou au contrôle de la manifestation sportive en cas de dommages corporels causés auxdits agents et de dommages au matériel de l'Etat et des collectivités territoriales ;

4°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux assurés en cas de dommages résultant d'atteintes à l'environnement accidentelles, y compris les frais d'urgence, et de préjudice écologique accidentel, y compris les frais de prévention de ce préjudice écologique.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance, les garanties, conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du sport, sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle Dont frais d'urgence	500 000 € 50 000 €	Néant
-Préjudice écologique accidentel Dont frais de prévention du préjudice écologique	500 000 € 50 000 €	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

Les montants ci-dessus indiqués ne sont pas indexés.

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement.
(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme.

Ce contrat est valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du **16/10/2021** à 00H00 au **17/10/2021** à 24H00.

La présente attestation, conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport, ne saurait engager Allianz IARD au-delà des conditions de durée figurant ci-dessus et des conditions de garanties et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère. De plus, nous vous rappelons qu'en cas de non-paiement des cotisations, de suspension ou résiliation du contrat, cette attestation ne sera plus valide. La présente attestation implique donc une simple présomption de garantie conformément à l'article L112-3 du Code des assurances.
Toute adjonction autre que les cachets et signature du Représentant d'Allianz IARD est réputée non écrite.

Fait à Villeurbanne, le **25/08/2021**

Pour Allianz IARD,

GRAS SAVOYE SPORTS MECANIQUES
Bât. C1 - Pôle Pixel
26 Rue Emile Decorps - CS 70120
F 69627 - VILLEURBANNE Cedex